COMPTE RENDU CA à Briare (et visioconférence) du 12 NOVEMBRE 2022

Etaient présents :

- Dominique OURSEAU : président de l'ENTENTE (présent)
- Madeleine THONNIET : secrétaire (ARÉCABE) (présente)
- Michel BOURGUIN: vice président (représentant Canaloux) (présent)
- Jean BOUGUEREAU : Webmaster (FCB) (présent)
- Rebecca GUMBRELL : Vice présidente (Représentant DBA) (Visio)
- Mireille CHARBY : Secrétaire NAVICABE (présente)
- Philippe LECOT : Président du FCB (présent)
- Alain PICHON : Président ANCO (présent)
- Jean-Marc VOYOT : Président ACN (présent)
- André BARRE : Vice-Président (ARECABE)
- Lucien BALLOT : Président Canaloux de Chailly (présent)
- Bernard DAVAUT : représentant ACN et ANPEI. (présent)

Participants excusés :

- Gilles BLANCHET : Trésorier (ARECABE) (pouvoir)
- Jean-Jacques Rabier (co-président Vallée du Cher) (pouvoir)
- Jacky Vieux : Président (ICI ET LA) (pouvoir)
- Michel LAUNOY (ANPEI)
- René LAPALLUS : Président de l'ARF
- Marie Pierre GRANDCHAMP : Présidente de ACB. (pouvoir)
- Jacques COTTERAY : Représentant ANCO

Correspondance : Madeleine THONNIET 2 route de Bourges 18500 SAINTE THORETTE
06 30 01 13 18 – mail : secretariat@ententedescanaux.org

Introduction.

Merci à tous d'avoir répondu présents à cette convocation du conseil d'administration qui revêt un caractère particulier puisque l'un des sujets sera lié au fait que le bureau ne se représentera pas à la prochaine assemblé générale.

Je vous propose de faire un point de l'année écoulée et un point général de la situation de l'Entente.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point de l'année écoulée : Dominique Ourseau

Les trois années passées ont été compliquées pour les associations. L'Entente des canaux du Centre France n'échappe à cette situation malgré les efforts de l'équipe en place. Nous avions en 2020 annulé l'ouverture de la saison fluviale, en 2021 également et le manque de visibilité pour 2022 m'a conduit à annuler aussi, malgré une ville de Nevers très demandeuse dès la fin de 2021.

L'Entente a, malgré tout, mené quelques actions spécifiques comme :

- L'envoi traditionnel des vœux à une centaine d'institutionnels par mails et courriers, nous avons eu beaucoup de retours.
- Participé au colloque national sur les plantes invasives.
- Participé à de nombreuses réunions avec VNF en visio.
- Publié plusieurs articles sur le site internet.
- Participé au festival annuel sur le flottage à Clamecy.
- Relayé toutes informations utiles auprès de ses adhérents.
- Sollicité la participation des adhérents sur différents sujets.

Malgré la situation, L'Entente a maintenu ses liens avec ses interlocuteurs et sa visibilité auprès de tous les acteurs et relayé les infos sur le site internet. Cela n'a pas suffit à susciter l'intérêt pour notre site internet puisque la fréquentation est tombée à quelques visites journalières seulement. Un calendrier de manifestations peu fourni n'a pas aidé. Je le redis, lorsque je vais aux A.G, ou lorsque je lis les pages facebook de vos associations je me rends compte que de nombreuses manifestations ont eu lieu. Notre Site n'est pas assez riche des activités de nos associations. Jacques Romain, avec sa revue de presse, est notre plus gros contributeur avec l'envoi de beaucoup de documents. L'Arécabe est pratiquement la seule association donnant des informations sur le canal de Berry. Par ailleurs, tous les comptes rendus des réunions auxquelles j'assiste sont publiés sur le site. Vous pouvez y trouver entre autres :

- Assises Nationales contre les plantes invasives : pas de révélation sinon une prise de conscience à l'échelon national . Pas de solution autre que le faucardage qui est néfaste puisque les herbes repoussent.

- Tribune sur les craintes et les inquiétudes pour le réseau secondaire. L'ANPEI a oeuvré en impliquant plus de 30 associations. Quelques signataires ont été invités pour la mise en œuvre du contrat d'objectif.

- Réunion avec VNF en mai et en présentiel. VNF a rappelé qu'il n'engagerait pas de nouveaux travaux sans l'implication des collectivités locales. L'avenir des canaux du réseau secondaire est en danger. Il va être capital au sein de toutes les associations de militer pour vos canaux.

- Automatisation complète sur le canal de Briare et poursuite de l'automatisation pour le canal latéral à la Loire visant à la diminution des forces vives avec le risque de ne servir à rien si le développement de l'attractivité n'est pas au rendez-vous.

- Tous les CR sur la gestion de la ressources en eau pendant la sécheresse au rythmes de tous les 15 jours.

- Etc.....

L'équipe se remet en question, principalement pour ne pas réussir à susciter l'intérêt et l'utilité de l'Entente. C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité de sang jeune pour assurer la pérennité.

"L'ENTENTE DOIT ÊTRE VUE, RECONNUE ET ENTENDUE".

<u>Les perspectives pour l'année à venir : Dominique Ourseau</u>

Première hypothèse : Feuille de route pour une nouvelle équipe.

Plusieurs actions sont déjà en cours de gestation :

A la demande de la ville de Nevers, une manifestation apparentée à l'ouverture de la saison fluviale dans le courant du mois de mai qui pourrait s'organiser avec l'ANPEI qui serait de passage au port de Nevers à l'occasion de son relais de Saint Jean de Losne à Rouen pour l'Armada. (Avec financement partiel)

La DBA organise un rassemblement à Auxerre autour du 14 juillet et souhaite y associer l'Entente. Les modalités sont à déterminer.

VNF lance une campagne d'attribution de subventions sous la forme d'appels à projets sur le thème de la navigation douce et la poésie.

Actions à pérenniser au sein de l'Entente :

- Poursuivre et développer l'appropriation du site internet par les adhérents et les passionnés.
- Maintenir notre présence auprès de nos interlocuteurs traditionnels.

- Poursuivre notre manifestation annuelle ou bisannuelle pour favoriser le partage d'expériences. Rappel, chaque association, à tour de rôle, doit en assurer l'organisation pour vanter l'attractivité de son secteur avec l'accord de VNF.
- Être invité le plus souvent possible aux manifestations de nos adhérents .
- Obtenir des subventions avec un projet. Nous avions choisi une exposition itinérante pour la promotion du patrimoine fluvial du périmètre de l'Entente, mais malgré votre approbation, cela n'a guère eu de suite.

Seconde hypothèse : Pas de nouvelle équipe.

Je voudrais vous dire à quel point je trouverais cette hypothèse dommageable pour les utilisateurs de la voie d'eau. Les défis climatiques à venir vont peser dans les orientations de nos politiques. Elles ne sont pas à notre avantage. S'il n'y a pas de forces d'oppositions, je crains pour le réseau secondaire ou à minima pour son exploitation. Mais ne pouvant lutter contre le manque d'implication des usagers, des choix et des actions seront à engager :

- Dissolution de l'Entente auprès de la préfecture.
- Informer notre partenaire, la DBA
- Informer nos adhérents au sens large.
- Informer la ville de Nevers.
- Informer tous les acteurs dont nous sommes les interlocuteurs privilégiés, VNF principalement.
- Fermer le site internet avant son renouvellement annuel.
- Annuler l'abonnement de visioconférence.
- Clôturer les contrats d'assurances.
- Fermer notre page Facebook.
- Décider de l'attribution des fonds de l'Entente (environ 2000€).

« Sommes-nous en mesure de prendre une décision ce jour ? »

Une nouvelle réunion est prévue le 16 décembre 2022 pour permettre de consulter les adhérents de chaque association et d'ajouter une période de réflexion. Propositions à transmettre au président pour le 10 décembre 2022. (En l'absence de proposition, annulation de cette réunion et rdv à l'AG extraordinaire.

Détail des actifs : Transmis par Gilles BLANCHET

Présentation de la santé financière de l'Entente.

- 10 associations à jour de leur cotisation.
- 2900€ sur le compte et en caisse.
- 600€ de frais fixes annuels.

Commentaires et compléments d'Informations des participants :

- Rebecca Gumbrell : L'entente doit continuer pour l'avenir des canaux.
- Bernard Davaud : L'Entente est importante pour la défense du patrimoine fluvial.
- Jean-Marc Voyot : L'Entente a évolué au fur et à mesure du temps. Elle est crédible auprès des Institutions. Sa disparition n'est pas souhaitable. D'accord sur la continuité de l'Entente mais avec quelles personnes et dans quelles conditions ?
- André Barre : L'Entente est une image auprès des divers présidents de Régions, Départements, de tous les élus. L'Entente doit résister, mais comment faire ? Pourquoi pas une co-présidence ?
- Philippe Lecot : Je suis président du Fluvial Club de Briare. Pour que l'association ne disparaisse pas, sans connaître l'Entente, cela me plairait d'apporter mon soutien, mais pas pour l'instant.
- Alain Pichon : je suis président « désigné » de l'ANCO, donc.....pas d'autre investissement.
- Mireille Charby : Non, nous sommes tous vieillissants.
- Dominique Ourseau : VNF est un interlocuteur majeur. Les associations sur les itinéraires navigués seraient les mieux placées comme interlocuteurs. Le canal aujourd'hui le plus dynamique est le canal du Nivernais. C'est la meilleure image.

- **L'assemblée générale extraordinaire aura lieu le 25 février 2023, suivi d'une assemblée générale si nécessaire.**

Conclusion :

Merci à tous pour votre participation à ce conseil d'administration. Sachez qu'il est douloureux pour moi de mettre fin à cette belle aventure. J'ai été très heureux d'y participer et de vous côtoyer. Je suis également très admiratif de vos implications au sein de vos associations, ce qui n'a pas rendu ma tâche facile car je vous sais déjà tellement engagés. Alors comment exiger plus.....Je vous souhaite à tous encore de nombreux succès et réussites. En espérant susciter des vocations parmi les jeunes pour remplacer ou suppléer les anciens que nous sommes. J'ai l'impression de ne pas en avoir fait assez. Un grand merci pour tout le plaisir que vous m 'avez procuré.

fin du conseil d'administration : 12h45.

Madeleine THONNIET

Correspondance : Madeleine THONNIET 2 route de Bourges 18500 SAINTE THORETTE
06 30 01 13 18 – mail : secretariat@ententedescanaux.org